



CHARTRE ENVIRONNEMENT

Ville de Plombières-les-Bains

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE – UNE STRATÉGIE POUR L'ACTION

Changer nos pratiques, penser autrement, développer de nouvelles solutions, sensibiliser, unir toutes les forces vives du territoire dans une vaste démarche démocratique pour améliorer notre environnement, sans oublier les plus fragiles, c'est l'ambition voulue au travers de la charte environnementale.

Il s'agit d'un document d'orientation clair et explicite, visant à l'amélioration du cadre de vie de la commune et au respect de son environnement. Ces orientations constituent autant d'axes forts et prioritaires qui devront guider à la fois les initiatives publiques, notamment municipales, mais aussi les initiatives privées de la

part de la population vivant sur le territoire communal.

Il s'agit d'un « contrat moral », passé entre les élus et la population, qui fait très largement appel au civisme de chacun.

La charte environnementale propose une stratégie pour l'action.

Elle a vocation à engager les changements sociétaux, écologiques* et environnementaux nécessaires, et à trouver des solutions locales, simples et adaptées pour vivre mieux face aux enjeux à venir.

Étymologie du mot «écologie» : du grec "oikos", maison et "logos", discours

L'écologie est la science qui étudie les milieux et les conditions d'existence des êtres vivants et les rapports qui s'établissent entre eux et leur environnement, ou plus généralement avec la nature. L'écologie a été définie par le biologiste allemand Ernst Haeckel en 1866 comme « la science des relations des organismes avec le monde environnant » c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence. Elle s'intéresse à l'homme en tant que composante de l'écosphère. Elle veut rétablir les rapports entre les êtres vivants et la nature et remédier à des dysfonctionnements éventuels d'un écosystème.

LES ORIENTATIONS DE LA CHARTRE

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ÉCOLOGIE HUMAINE

Impulser et soutenir des actions incitant les citoyens à adopter des comportements et attitudes qui développent la cohésion et la solidarité bienveillante.

SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ÉCOLOGIE

Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur l'écologie auprès de différents publics : élu·e-s, agent·e-s territoriaux·ales, jeunes, habitant·e-s, acteurs économiques, etc.

AGRICULTURE & ALIMENTATION LOCALE



- > Encourager et accompagner le développement d'une agriculture paysanne et biologique diversifiée.
- > Éviter les restructurations des terres par la mise en place de réserves foncières en lien avec des structures concernées (SAFER, terre de lien, chambre d'agriculture,...).
- > Soutenir l'autosuffisance alimentaire au niveau communal et familial.
- > Favoriser toute initiative qui facilite l'accès aux produits locaux brut ou transformés.



GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est un bien naturel, commun et essentiel :

- > Économiser et préserver les ressources en eau potable.
- > Récupérer et utiliser les eaux pluviales et les eaux grises (eaux des douches, lavabos, lave-linge).

ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET DE RESSOURCES (ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE, DÉPLACEMENTS)

« L'énergie la moins chère et celle qu'on ne consomme pas. »

- > Viser la sobriété : Avant de produire de l'énergie, il faut en consommer moins.
- > Sensibiliser à l'efficacité énergétique (électricité, isolation thermique, chauffage, déplacements).
- > Réduire et valoriser les déchets.
- > Sensibiliser au gaspillage des ressources.

DÉVELOPPER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- > Se diriger vers plus d'indépendance énergétique.
- > Utiliser les ressources locales et naturelles (bois, hydrauliques, géothermiques, solaires...).

PROMOUVOIR DES MODES DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION ECOLOGIQUES

- > Encourager l'emploi de matériaux à faible impact environnemental (minéraux, bio-sourcés, recyclés, etc...).

CADRE DE VIE



Par son comportement, chacun influence la qualité du cadre de vie.

Le bien-être collectif est le résultat d'une conscience respectueuse des autres et de l'environnement.

- > Encourager et développer des actions bénéfiques à tous.
- > Valoriser le calme et la sérénité au sein de notre ville thermale.
- > Sensibiliser aux comportements civiques (nuisances et pollutions sonores et visuelles).
- > Prendre en compte la problématique de la pollution sonore, lumineuse et visuelle dans la définition des projets d'aménagements urbains.
- > Soutenir et mettre en place des actions visant à améliorer l'embellissement de la ville.
- > Créer des espaces urbains conviviaux et encourager à leur appropriation par les habitants, commerçants, associations,...

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI



- > Valoriser et préserver notre patrimoine naturel dans un contexte de changement climatique (eau, air, flore, faune) en s'appuyant sur les acteurs locaux et les institutions.
- > Valoriser et préserver notre patrimoine paysager et bâti remarquable.

PRÉVENTION DES RISQUES-VIGILANCE



- > Mettre en place des actions de préventions des risques liés au changement climatique et au développement des nouvelles technologies.

